

100% remboursé en bons d'achat sur une sélection de produits - Du 13 avril au 10 mai 2016

Offre valable du 13/04/2016 au 10/05/2016 pour tout achat dans les magasins Conforama de France métropolitaine (hors Confo dépôt) ou sur www.conforama.fr (pour les produits vendus par Conforama), sur une sélection de 42 produits (41 produits disponibles dans tous nos magasins + 1 produit exclu web) signalés par la pastille 100 % remboursé. Le remboursement du produit concerné sera effectué en plusieurs bons d'achat (si produit inférieur à 100 euros = 2 bons ; si produit égal ou supérieur à 100 euros = 3 bons), envoyés par email ou à défaut par courrier (pour bénéficier de cette opération il est nécessaire de disposer d'un e-mail ou d'une adresse valide), à compter du 11/05/2016 et 14 jours après la date de sortie totale de marchandise. Les bons d'achats sont utilisables uniquement en magasin Conforama de France métropolitaine (hors Confo dépôt) pendant la période de validité du bon dans les rayons meuble et décoration hors produits soldés, et accompagnés de la facture originale comme preuve d'achat.

Pour les achats sur www.conforama.fr, les bons d'achat seront définitivement acquis par le client une fois la durée légale du droit de rétractation révolue, soit 14 jours après la date de livraison des derniers produits de la commande. Pour les achats effectués sur www.conforama.fr, les bons d'achats seront uniquement envoyés par courrier à partir du 30 juin.

Chaque bon devra être utilisé en une seule fois, pour un montant minimum d'achat indiqué sur le bon et cumulable uniquement avec d'autres bons de réduction obtenus avec cette offre 100 % remboursé. Ne peut être échangé contre des espèces, ni donner lieu à un avoir ou un rendu monnaie. Son utilisation ne donne pas le droit à la génération d'autres bons de réduction. Ce bon n'est pas valable sur les montants des offres de remboursement différé, les assurances et garanties, les frais de livraison et de montage, pose et les cartes cadeaux. Il ne pourra pas être cumulé avec toute autre offre commerciale en cours. Le montant de votre achat réglé avec le bon d'achat de l'opération 100 % remboursé devra être au minimum équivalent à 2,5 fois le montant du bon d'achat. La facture du produit 100 % remboursé ne peut être réglée avec un bon d'achat d'une autre opération commerciale.

Pour les produits 50 produits EXCLU INTERNET - Du 13 au 18 avril 2016

Offre valable du 13 au 18 Avril 2016, exclusivement sur www.conforama.fr, sur une sélection de 50 produits Exclu Internet signalés par la pastille 100 % remboursé. Le remboursement du produit concerné sera effectué en plusieurs bons d'achat (si produit inférieur à 100 euros = 2 bons ; si produit égal ou supérieur à 100 euros = 3 bons), envoyés par courrier, à compter du 30/06/2016. Les bons d'achats sont utilisables uniquement en magasin Conforama de France métropolitaine (hors Confo dépôt) pendant la période de validité du bon dans les rayons meuble et décoration hors produits soldés, et accompagnés de la facture originale comme preuve d'achat. Chaque bon devra être utilisé en une seule fois, pour un montant minimum d'achat indiqué sur le bon et cumulable uniquement avec d'autres bons de réduction obtenus avec cette offre 100 % remboursé. Ne peut être échangé contre des espèces, ni donner lieu à un avoir ou un rendu monnaie. Son utilisation ne donne pas le droit à la génération d'autres bons de réduction. Ce bon n'est pas valable sur les montants des offres de remboursement différé, les assurances et garanties, les frais de livraison et de montage, pose et les cartes cadeaux. Il ne pourra pas être cumulé avec toute autre offre commerciale en cours. Le montant de votre achat réglé avec le bon d'achat de l'opération 100 % remboursé devra être au minimum équivalent à 2,5 fois le montant du bon d'achat.